



# CERCLE DES ARTS

Présente

## Biennale du Noir & Blanc

*Médiathèque, 20-22 rue de Châteaudun, 92250 La Garenne-Colombes*

Du vendredi 10 au samedi 25 mars 2017

### ARTICLE 1 CATEGORIES ET FORMAT

Dessin

Peinture

Gravure

Sculpture

Format maximum de 80 P soit 1 m x 1,50 m.

### ARTICLE 2 PRESENTATION

Seront uniquement acceptées les œuvres originales et récentes réalisées exclusivement en noir et blanc sur support blanc, gris ou noir.

Les encadrements colorés seront proscrits. Un encadrement sobre, blanc, gris, noir, ou en bois naturel.

Les toiles non encadrées seront impérativement présentées soit en caisse américaine, soit avec cache-clous.

**Un encadrement résistant est exigé. Les sous-verre sans baguette, les encadrements défectueux ou sans moyen d'accrochage satisfaisant seront systématiquement refusés.**

**Le nom, l'adresse de l'exposant et le titre devront obligatoirement figurer au dos de l'œuvre.**

Pour les sculptures, les céramiques ou les mosaïques, toutes les matières seront acceptées.

### ARTICLE 3 ADMISSION

Le Jury composé de professionnels de l'art et extérieur au Cercle des Arts sélectionnera les œuvres à la Médiathèque le samedi 4 mars 2017 de 10 à 16 heures. Sa décision sera sans appel. La raison de la non divulgation de l'identité des membres du jury a pour but de sauvegarder leur totale indépendance de jugement hors de toute pression éventuelle. Chaque artiste pourra présenter au maximum 4 œuvres au jury qui en sélectionnera 1 ou plusieurs. Toutes les tendances sont admises, cependant le jury se réserve le droit de n'en accepter aucune.

## ARTICLE 4 INSCRIPTION

Le droit d'accrochage est fixé à 12 € par œuvre présentée.

La fiche d'inscription dûment remplie est à retourner avant le 11 janvier 2017 avec le règlement.

Pour des raisons d'organisation et d'assurance, nous sommes dans l'impossibilité de garder les œuvres à la Médiathèque au delà de la date de retrait du dimanche 26 mars. En conséquence un chèque de caution de 50 euros sera demandé lors du dépôt des œuvres et encaissé en cas de non retrait.

## ARTICLE 5 ASSURANCES

Les organisateurs prendront le plus grand soin des œuvres exposées mais déclinent par avance toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol au cours de l'exposition.

## ARTICLE 6 VENTES

Le Cercle des Arts procèdera, sur place, à la vente des œuvres.

Le règlement sera effectué au nom de l'artiste.

Les œuvres vendues seront remises à la fin de l'exposition.

## ARTICLE 7 RETRAIT DES ŒUVRES

Le retrait des œuvres se fera **impérativement** le dimanche 26 mars de 15 à 17 heures à la Médiathèque.

ARTICLE 8 La participation à cette exposition implique l'acceptation sans réserve du présent règlement

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE CONTACTER

LE CERCLE DES ARTS :

TEL : 01 47 81 61 79 – [cercledesarts@bbox.fr](mailto:cercledesarts@bbox.fr)

12 avenue Foch – 92250 La Garenne-Colombes

## RAPPEL DES DATES

**Inscription** : jusqu'au 11 janvier 2017

**Dépôt et présentation au jury**: samedi 4 mars de 10 à 16 heures

**Vernissage** : jeudi 9 mars à 19 heures

**Exposition** : du 10 au 25 mars 2017.

**Ouverture** : mercredi 15 et 22, vendredi 10,17 et 24 de 15 à 18heures.

Samedi 18 et 25 de 10 h 30 à 18 heures et dimanche 19 de 15 à 18 heures.

**Retrait des œuvres** : dimanche 26 mars de 15 à 17 heures **Impérativement.**

